



LIGUE DE VOILE DE LA MARTINIQUE

## CHAMPIONNATS DE LA MARTINIQUE 2016/2017

DERIVEURS – PLANCHES A VOILE - CATAMARANS DE SPORT

### AVIS DE COURSE

#### **Dates complètes :**

**Dériveur-PAV-Open Bic** : 06 nov-04 déc-08 Janv-05 Fev-19 Mars-23 avril-11 Juin

**Catamaran de sport** : 06 Nov -08 Janv-19 Mars-8 au 9 Avril -11 Juin

**Sunfish** : 12 Fév-02 avril-21 Mai

**Formule 42** : 13 nov-11 ou 18 déc-15 janv-29 Janv-19 fév-2 ou 9 Avril

**Lieux** : Plans d'eau des clubs ci-dessus précités

#### **Autorités Organisatrices :**

C.N.S : Cercle nautique de SCHOELCHER

C.N.M : Club nautique du MARIN

C.N.N : Club nautique Le Neptune du LAMENTIN

C.N.V : Club nautique du VAUCLIN

W.F.R : Wind Force du ROBERT

Y.C.M : Yacht Club de la Martinique

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

#### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1. Le championnat de Martinique est ouvert à tous les bateaux des classes :

- **DERIVEURS**, comprenant : les lasers ( 4.7,radial,std),les sunfish, les optimist (min,benj),les open Bic.
- **PAV** comprenant : bic 293, raceboard (hybrid-RSX), F42.
- **CATA SPORT** : inter série, F18 ,Topaz

3.1.2. **Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au club organisateur au plus tard le mercredi précédent la course.**

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- **leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs**
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

<b>Classes</b>	<b>Montants par personnes</b>	<b>Montant si préinscription</b>
Dériveurs	20€	15€
Catamarans de sport	20€	15€
Planche à voile	20€	15€

**Les concurrents qui se seront préinscrit conformément à l'article 3.1.2 bénéficier d'une réduction de 25%.**

### 5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION : SANS OBJET

### 6. PROGRAMME

- Confirmation d'inscription : au plus tard : 01H 30 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course.

6.1. Jauge et contrôle : feront, si nécessaire, l'objet d'un avis complémentaires à cet A.C. et diffusé par le club organisateur.

6.2. L'heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement est fixée à 10h00.

### 7. JAUGE

Les opérations préalables de jauge si elles ont lieu, feront l'objet d'un avis complémentaire de cet avis de course diffusé par le club organisateur.

### 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (I.C. type fédéral) et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions au plus tard : 01H 00 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

## **9. LES PARCOURS**

*Les parcours à effectuer, compte tenu des spécificités de chaque plan d'eau, seront précisés dans les annexes aux I.C. type édités par les clubs organisateurs.*

## **10. SYSTEME DE PENALITE**

*Pour les catamarans et planches à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.*

## **11. CLASSEMENT**

**11.1.** *Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est précisé dans le règlement sportif*

**11.2.** *Le système de classement utilisé sera celui prévu par le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique.*

## **12. COMMUNICATION RADIO**

*Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.*

## **13. PRIX**

*Des prix seront distribués comme suit : se reporter au règlement sportif.*

**A la fin d'une épreuve les clubs peuvent, à leur seule discrétion, procéder à une remise de prix.**

## **14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

*Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.*

*L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.*

## **15. ASSURANCE**

*Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.*

## **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter les clubs organisateurs*

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### **RRS 64.3**

*FFVoile Prescription (\*):*

*The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.*

### **RRS 67**

*FFVoile Prescription (\*):*

*Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.*

### **RRS 70. 5**

*FFVoile Prescription (\*):*

*In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.*

### **RRS 78**

*FFVoile Prescription (\*):*

*The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.*

### **RRS 86.3**

*FFVoile Prescription (\*):*

*An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.*

### **RRS 88**

*FFVoile Prescription (\*):*

*Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.*

*In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).*

### **RRS 91**

*FFVoile Prescription (\*):*

*The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.*

### **APPENDIX R**

*FFVoile Prescription (\*):*

*Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)*

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de la régata : **CHAMPIONNAT DE LA MARTINIQUE**

Dates complètes :

Lieu :

Autorité Organisatrice :

N° voile :	CLASSE :	RATING : .....
	CATEGORIE :	

	<b>BARREUR</b>	<b>EQUIPIER 1</b>	<b>EQUIPIER 2</b>
<b>NOM</b>			
<b>PRENOM</b>			
<b>N° licence</b>			
<b>N° club</b>			
<b>Sexe</b>			
<b>Né(e) le</b>			

[Pour les mineurs : Autorisation parentale ou du représentant légal](#)

En qualité de représentant légal de l'enfant précité j'autorise mon enfant à participer à la régata et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation et autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique

<i>Nom du représentant légal du barreur</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 1</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 2</i>
<i>Signature du représentant légal du barreur</i> (mention : <b>Bon pour autorisation parentale</b> ) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 1</i> (mention : <b>Bon pour autorisation parentale</b> ) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 2</i> (mention : <b>Bon pour autorisation parentale</b> ) Fait à : Le :

## ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

<b>SIGNATURE DU BARREUR</b> (mention nécessaire : lu et approuvé)	<b>SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1</b> (mention nécessaire : lu et approuvé)	<b>SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2</b> (mention nécessaire : lu et approuvé)
Fait à : le :	Fait à : le :	Fait à : Le :

J'autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique